

## **AVENANT AUX CONDITIONS GENERALES DE SERVICE ENTREPRISES CIEL TELECOM POUR LA PASSO'BOX**

### **1. Objet**

Cet avenant aux Conditions Générales a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Ciel Télécom fournit au Client, qui l'accepte, le service PASSO'BOX. Toute utilisation du service est subordonnée au respect du présent avenant.

### **2. Description du service**

Le service PASSO'BOX vous permet d'effectuer, à partir d'une ligne téléphonique fixe ou Box en France métropolitaine, des appels vers des téléphones mobiles en France, ces appels, seront facturés par Ciel Télécom. La souscription au service permet au client de bénéficier des conditions tarifaires décrites dans la documentation commerciale.

### **3. Moyen de contracter :**

#### **3a. par écrit**

Le contrat est composé, par ordre de priorité décroissante, des documents contractuels suivants :

- le bulletin de souscription,
- les tarifs indiqués sur la documentation commerciale,
- l'avenant aux conditions générales.

#### **3b. par oral**

Conformément à la loi en vigueur : 2000-230 du 13 mars 2000, une inscription orale est valable. Un enregistrement de la communication de la validation sera effectué, un Courrier de bienvenue sera faxé ou envoyé par courriel et un second sera envoyé par la poste.

### **4. Facturation**

Tous les deux mois, Ciel Télécom établira une facture, comprenant les forfaits des 2 mois à venir et les hors forfaits des 2 mois précédents, et l'adressera au client par messagerie électronique. Une 1ere facture sera envoyée en même temps que le boîtier.

Le client accepte que la consommation, la facturation, les performances et plus généralement l'ensemble des mesures relatives à l'utilisation du service, soient calculés avec les outils de Ciel Télécom et sur la base des données enregistrées par le prestataire technique de son choix.

### **5. Durée**

Le client s'engage pour une durée minimum de 3 mois.

### **6. Résiliation**

Le contrat est résiliable à tout moment par le client moyennant l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception une fois les 3 premiers mois écoulés. La résiliation nécessite un préavis d'un mois. Au terme de la résiliation, le client doit nous restituer la PASSO'BOX et ses accessoires en l'état dans un délai de 15 jours au siège social de Ciel telecom. Si cela n'était pas fait, le client nous devra 50 €, prix de la PASSO'BOX offert par Ciel Télécom pendant toute la durée du contrat.

### **7. Rétractation**

Le client a la possibilité de se rétracter pendant 7 jours à compter de la réception de la PASSO'BOX pour des raisons justifiées. Dans ce cas, la PASSO'BOX devra être renvoyée sous 8 jours sinon le client sera facturé du prix de la PASSO'BOX soit 50 €.

### **8. Mise en place et garde du boîtier PASSO'BOX**

L'accès au service PASSO'BOX se fait au moyen d'un boîtier PASSO'BOX mis à la disposition du client.

Le client s'engage à se conformer à l'ensemble des prescriptions relatives à l'installation et l'utilisation du boîtier PASSO'BOX. Le client supportera toutes les conséquences, notamment financières, attachées à une installation ou une utilisation non conforme du boîtier PASSO'BOX.

L'installation et la configuration du boîtier PASSO'BOX seront effectuées sous la responsabilité du client conformément aux indications présentées.

Le boîtier PASSO'BOX demeure la propriété pleine et entière de Ciel Télécom qui confère au client qui en a la garde un droit d'utilisation. En aucun cas, le client ne devra porter atteinte à l'intégrité physique, électrique et électronique du boîtier PASSO'BOX. La charge des risques de détérioration, de perte ou de vol du boîtier PASSO'BOX est transférée au client dès la réception du boîtier PASSO'BOX, hors vice propre au matériel. Le client devra contracter toutes les assurances nécessaires auprès de tout assureur habilité pour la couverture de ces risques.

### **9 Fourniture du boîtier PASSO'BOX et livraison**

Une fois, le contrat de souscription signé et validé ou validé oralement, Ciel Télécom s'engage à envoyer à ses clients le boîtier PASSO'BOX. Ciel Télécom s'engage à procéder au remplacement du boîtier PASSO'BOX en cas de livraison d'un appareil défectueux.

### **10. Modification du forfait en cours**

En cours d'exécution du Contrat, le Client pourra demander à modifier son forfait au service Client avec un préavis d'un mois.

### **11. Report des minutes non consommées**

Le client n'ayant pas consommé l'intégralité de son forfait ne pourra pas bénéficier d'un report de minutes sur le mois suivant.

### **12. Engagement**

Le client s'engage à une souscription minimum de 3 mois, renouvelable par tacite reconduction.

### **13. Service d'assistance technique et commerciale – médiation**

Ciel Télécom met à la disposition du Client un service clientèle accessible :

- Numéro de téléphone : 0 800 74 10 10 appels gratuits
- Adresse postale : Service Clients CIEL TELECOM 25 route nationale- 72230 Guecelard- Le Mans
- Adresse électronique : [www.cieltelecom.com](http://www.cieltelecom.com) - ou courriel : [serviceclient@cieltelecom.com](mailto:serviceclient@cieltelecom.com)